

## Compte-rendu de la réunion de Conseil Communautaire Jeudi 7 juillet 2022 OMEY

Le 07 juillet 2022 à 20 h 30, le conseil de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Omey, sous la présidence de M. Julien VALENTIN, Président, en vertu de la convocation faite le 1er juillet 2022.

Titulaires présents : Gérard ACOSTA, Michel ADNET, Milène ADNET, Didier APPERT, Jean-Claude ARNOULD, Alexandre BODIN, Alexandre BREMONT, Stéphane CHARNOTET, Carole CHOSROES, Marc DEFORGE, Françoise DROUIN, Célia DUVAL, Hubert FERRAND, Ludovic JACOB, Michel JACQUET, Raphaël LEONE, William MATHIEU, Freddy MELLET, André MELLIER, Victor OURY, Maurice PIERRE, Jean-Jacques PILLET, Céline ROBERT, René SCHULLER, Murielle STEPHAN, Julien VALENTIN, Pascal VANSANTBERGHE, Éric VETU

Etaient représentés : Philippe BIAL par Gilles NOIZET (suppléant), Daniel HERBILLON par William MATHIEU (pouvoir), Hélène MOINEAU par Milène ADNET (pouvoir), Alain SIMONET par Michel ADNET (pouvoir), Noël VOISIN DIT LA CROIX par Pascal VANSANTBERGHE (pouvoir).

Absents : Anne BRAZE, Evelyne DRAN (excusée), Etienne HERISSANT, Maxime JOLY (excusé), Raymond LAPIE (excusé), Jean-Christophe MANGEART (excusé), Joël PERARDEL (excusé), Éric PIGNY (excusé), Catherine PUJOL (excusée), Jean-Marie ROSSIGNON (excusé), Jérôme ROUSSINET (excusé).

**En préambule**, le Président reprend la liste des élus excusés pour cette séance du Conseil Communautaire. Le conseil nomme Françoise DROUIN pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le compte rendu du Conseil communautaire du 19 mai 2022 est approuvé avec une abstention.

### I. INFORMATION

1. Ligne de fret Coolus – Luyères – Intervention de Madame Emmanuelle GUENOT, Sous-Préfète d'Épernay

La parole est donnée à Madame la Sous-Préfète d'Épernay, qui présente la problématique de gestion et de maintien en service des lignes de fret capillaire, et plus précisément, la ligne Coolus – Luyères.

Mme GUENOT rappelle que la SNCF ne fera plus que la maintenance des voies, et que l'entreprise n'a légalement plus le droit d'investir. Cette ligne reste un enjeu majeur pour le territoire et les entreprises qui l'utilisent, sans participation financière, la ligne risque la fermeture définitive.

La Communauté de communes a été sollicitée pour une participation à hauteur de 110 000 € sur 4 exercices budgétaires. Le montant est à dire d'expert, mais un appel d'offre sera mis en place pour avoir une intervention privée et pouvoir faire jouer la concurrence.

La Sous-Préfète fait appel à la solidarité territoriale.

Intervention de M. René SCHULLER concernant la participation des EPCI de l'Aube dans le plan de participations. Mme GUENOT indique qu'il existe 2 tranches de travaux, la première comprenant les sections 1 et 2 bordant les EPCI de la Marne, la seconde comprenant les sections 3 et 4 avec les EPCI dans l'Aube. L'État a voté les budgets pour la tranche 1, dont l'enveloppe budgétaire est présente.

Il n'a pas été pris en compte la différence de taille entre la CAC et la CCMC, serait-il possible de revoir la participation au prorata du nombre d'habitants ?

Madame la Sous-Préfète revient sur les difficultés à trouver un plan de financement à la vue des parties, sachant que la CCMC n'était pas représentée aux réunions de comité des lignes de fret. Il se tient une à deux réunions par an.

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président revient sur ses participations aux réunions avec la SNCF et les donneurs d'ordres, et la taxe de 2 € par tonne de fret pour la maintenance des lignes. Mais pas de travaux. Donc quelles certitudes pour l'avenir ?

Mme GUENOT ne peut se substituer à la SNCF, mais pour la suite ce sera déjà différent dans le sens où c'est un acteur privé qui sera aux commandes.

M. MELLIER questionne sur l'éventualité d'une troisième ou quatrième tranche ? Y aura-t-il des représentants de la CCMC aux prochains comités ? Quid de l'argent ? Y aura-t-il un audit de ce qui a été fait auparavant ?

Mme GUENOT revient sur les points suivants :

- Une convention sera signée pour 5 ou 10 ans, 10 ans étant le temps nécessaire à la SNCF pour ne pas fermer définitivement la ligne.
- Il s'agit de 110 000 € pour deux tranches et rien d'autre
- Il y aura bien des représentants de la CCMC dans toutes les prochaines réunions dès qu'il y aura une participation financière
- Un syndicat mixte (ou autre forme juridique) sera créé pour gérer la ligne. Mais ce seront les collectivités avec un partenaire privé qui porteront le projet
- Les crédits de l'Etat sont d'ores et déjà engagés, il faut les utiliser avant la fin d'année 2022 (engagement des dépenses).

Intervention de M. FERRAND pour savoir si ce sont des prix TTC ou HT ? les 110 000 € sont à donner sur quelle période ? Est-ce que les chiffres vont avoir une évolution encore ?

Mme la Sous-Préfète répond que les prix sont à voir si HT ou TTC, la somme est à payer sur 4 à 5 ans, et les prix ont été réévalués il y a 4 à 5 semaines.

M. Alexandre BODIN questionne à son tour sur la participation des acteurs privés comme Vivescia...

Mme GUENOT insiste sur le fait que les acteurs privés de la ligne de fret ne participent qu'au fonctionnement.

M. Didier APPERT questionne sur l'éventualité d'un passage de voyageurs sur cette ligne.

Mme GUENOT indique que de fortes contraintes sont appliquées à cette ligne, et la limitation de vitesse à 30km/h. Il n'y aura pas de passager sur cette ligne.

M. MELLIER souhaiterait connaître la suite s'il y a, d'autres investissements sur d'autres lignes ? Et qu'en est-il de la gare d'Omey ?

La Sous-Préfète indique que le choix des lignes a été dicté par l'intérêt général. Ne faut-il pas mieux avoir un droit de regard ? Et au terme de la convention, participer à la rétrocession ou à un autre mode de gestion.

M. SCHULLER intervient à son tour. Il lui semble que les Communes de la CCMC sont prises en otage, avec un couteau sous la gorge. Soit la CCMC signe, soit les communes vont devoir faire avec l'augmentation du trafic de camions.

Mme ADNET remarque que c'est une carte des urgences qui nous est présentée. Et le reste des lignes, une participation sera aussi demandée ? Quelle en sont les seuils de rentabilité ? Mme ADNET reste sceptique sur la survie de ces lignes.

Mme DUVAL remarque que la SNCF souhaite lâcher ces lignes apparemment.

Mme GUENOT confirme que la SNCF n'a pas d'intérêt pour le fret capillaire. S'il n'y a plus d'investissement, il n'y aura plus de ligne.

Le Président partage les inquiétudes de ses collègues. C'est pour cela qu'il y a eu une sollicitation d'échange. Nous avons besoin de plus qu'une demande d'un montant. Deux réunions se sont tenues et nous n'étions pas autour de la table. Il nous fallait rentrer dans les négociations. Il existe beaucoup d'implications telles que l'empreinte carbone, les nuisances sonores... Il faut un moyen d'obtenir le droit à la parole.

C'est stratégique pour notre territoire, même si c'est une pilule amère pour nous. La participation n'est pas proportionnée, mais nous avons le droit à la parole. Nous devons éviter de retrouver le trafic de camions dans nos villages. Cet état d'urgence ne justifie pas la situation. Et l'Etat propose sa participation.

M. FERRAND confirme que l'augmentation du trafic dégraderait plus et plus vite les routes. Ce serait générateur de problèmes humains et plus encore. Il est de bon sens d'aller vers le fret capillaire.

La Sous-Préfète précise que le dossier sera suivi par la DREAL avec un retour par le biais de la Préfecture.

M. LEONE souhaite savoir ce qu'il se passerait si le département de l'Aube ne fait rien pour le reste de la ligne ?

Le Président indique que le département et la région sont bien avancés dans les négociations.

M. LEONE questionne sur la gestion de la SNCF et si après la convention de 10 ans on doit recommencer ?

Mme GUENOT indique que la gestion et la maintenance passeront par une identité privée.

M. ARNOULD ne souhaite pas que cela soit un chèque en blanc.

Mme la Sous-Préfète insiste sur le fait que la convention indiquera bien tous les montants et cela pour les 10 ans à venir. Ce ne sera pas un appel de fonds sans fin. La convention devra être signée avant la fin d'année.

M. MELLIER remercie Mme la Sous-Préfète pour sa démarche auprès du Conseil communautaire. Qu'en est-il des Voies navigables de France ? Trois à quatre péniches passaient par Pogny auparavant, quel est l'état des canaux ? Est-ce un futur dossier ?

Mme GUENOT croit à l'intelligence des territoires. Peu de choses ont été faites avant concernant le dossier de ce soir, mais une convention est prête, qui engagera les signataires pour 10 ans. Mme la Sous-Préfète entend le mécontentement de l'Assemblée. Ce problème doit trouver une solution.

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président souhaite connaître la nature des travaux qui vont être réalisés sur la ligne. Quelles seront les incidences ? Le problème de sécurité des passages à niveau sera-t-il pris en compte dans les travaux ?

Mme GUENOT indique que les investissements concerneront en priorité les ouvrages d'art (pont...). Pour les passages à niveaux, la question devra être posée. Les maires seront invités aux réunions.

M. DEFORGE demande si les nuisances et la sécurité seront pris en compte dans les travaux ?

Le Président informe que SNCF Réseau fait des tests en vue d'une éventuelle augmentation du trafic sur la ligne. Donc la sécurité devrait être au centre de leurs préoccupations.

M. DEFORGE souhaite que la question de la signalétique soit posée.

M. MELLIER revient sur la somme de 110 000 €, et qu'en est-il sur la deuxième tranche ?

Le Président revient sur les négociations qui se sont faites entre conseils départementaux.

Mme ADNET demande à ce que ces investissements s'insèrent dans une politique générale qui pose la question des moyens de transport (covoiturage, ligne de fret...). Il faut une volonté politique sur l'ensemble du fret.

Mme GUENOT intervient en insistant sur la volonté de l'Etat de porter le fret. Il y a une vraie volonté de sauver les lignes là où cela est nécessaire. Les lignes de la Marne sont réellement utiles.

Le Président cite également l'exemple des futures implantations à l'aéroport de Vatry, qui exigent une implantation ferroviaire. Il y a une volonté du côté des entreprises de passer par du fret ferroviaire. C'est pour cela que la sécurisation des lignes est aussi importante.

M. APPERT demande si l'équilibre des participations est figé, en comparaison de celle de la CAC ?

Le Président répond qu'il n'y a pas eu de négociation entre les deux collectivités. Il restait 2.5 % de budget à endosser, et la proposition de la Préfecture a été : 1,5 pour la CAC et 0,5 pour la CCMC.

M. APPERT fait remarquer que les retombées économiques de Vatry sont pour la CAC.

Le Président répond qu'il en a bien conscience. Mais nous pourrons le faire valoir lors de futures négociations sur d'autres projets.

La Sous-Préfète prend congé de l'Assemblée.

Le Président propose un vote aux voix, à mains levées.

M. MATHIEU souhaiterait savoir si l'issue sera positive, est-ce que cela marchera ?

Le Président explique que ce sont les affréteurs qui vont y gagner et qu'ils sont en demande du maintien de la ligne. La sérénité n'est pas de mise, la Préfecture a eu du mal à trouver des financements, la réalité est morne. Mais il indique qu'il votera pour en son âme et conscience, bien que nous n'ayons été invités que deux fois aux réunions.

Mme DOURIN demande la position de l'Armée qui est aussi utilisatrice de la ligne.

Le Président a bien vu des représentants aux réunions, mais ils ont été inaudibles. L'Etat prend en charge.

Mme ROBERT revient sur la différence de participation entre la CAC et la CCMC. Pourquoi une si mince différence avec des budgets à des échelles différentes ?

Le Président a bien conscience de la différence de taille, et indique que c'est bien là une proposition directe de la Préfecture.

**Vote du conseil communautaire : 29 Pour, 3 Contre, 1 Abstention.**

## II. FINANCES

### 2. Modification Affectation des résultats

**Vote du conseil communautaire : 33 Pour.**

### 3. Annulation sur exercice antérieur (SPANC)

Vote du conseil communautaire : 33 Pour.

### III. URBANISME

#### 4. Modification de la convention ADS

La parole est donnée à M. Pascal VANSANTBERGHE, 1<sup>er</sup> Vice-Président, qui présente les points de modification de la convention relative à l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme.

Une formation sera proposée aux élus également, pour pouvoir palier aux absences des secrétaires de mairies. La convention sera signée en janvier 2023.

Il est rappelé que chaque commune devra délibérer,

Vote du conseil communautaire : 33 Pour.

#### 5. Présentation de NEXT'ADS et de la SVE

La parole est donnée à M. Eloi LURASCHI, chef du Service Urbanisme, qui fait la présentation d'un cas modèle via le nouveau logiciel dédié à l'instruction du droit des sols.

La parole est donnée à M. Pascal VANSANTBERGHE, 1<sup>er</sup> Vice-Président, qui annonce l'arrivée prochaine de Pauline BOURGEOIS pour remplacer Mme Laetitia BASVILLE.

M. le 1<sup>er</sup> Vice-Président souhaitait par là même, rendre hommage à Mme BASVILLE, ayant travaillé de nombreuses années ensemble à Nuisement-sur-Coole, puis au Service Scolaire de la Communauté de communes et enfin au Service Urbanisme. Elle rejoint le SDIS de la Marne.

### IV. SCOLAIRE

#### 6. Subvention Ecole Sainte-Marie de Courtisols (voyage)

Le Président prend la parole pour présenter le projet. Mme Céline ROBERT ne prend pas part au vote.

Vote du conseil communautaire : 32 Pour.

### V. RESSOURCES HUMAINES

#### 7. Organigramme de la CCMC

Le Président présente à l'Assemblée le projet d'organigramme du personnel de la Communauté de communes.

Intervention de Mme Françoise DROUIN pour connaître la répartition par catégorie statutaire.

Le Président indique que les travaux sur les lignes de directions de gestions sont encore en cours, et chaque poste aura un grade objectif calibré.

Le Comité Technique a validé ce projet lors de sa réunion du 13 juin 2022.

Vote du conseil communautaire : 33 Pour.

#### 8. Règlement intérieur des services de la CCMC

La parole est donnée à M. Régis RIVAILLER, Directeur Général des Services, qui présente le projet de règlement intérieur.

M. le 1<sup>er</sup> Vice-Président revient sur la notion de « délai de route » inscrite dans le projet ? Que recouvre-t-il ? Le DGS indique que c'est une rédaction proposée par le Centre de Gestion.

Intervention de Mme Milène ADNET, souhaitant savoir si les horaires et plages de travail obligatoires des agents seront inscrits dans le règlement intérieur ?

M. RIVAILLER indique qu'ils seront inscrits dans les fiches de postes.

Le Président rajoute qu'au vue de la multitude de plannings personnalisés et annualisés pour les agents des écoles, il serait fastidieux de tous les inscrire au règlement intérieur.

Mme ADNET souhaite amender le règlement, pour indiquer que les horaires de travail sont opposables sur les fiches de poste.

Le Président en prend bonne note et confirme qu'il en sera fait note de la manière suivante : « les horaires opposables de travail seront disponibles sur les fiches de poste ou les plannings annuels de rentrée scolaire ».

Enfin le Président fait remarquer concernant les agents de la catégorie A que c'est bien la fonction qui prime et que peu importent les horaires.

**Vote du conseil communautaire : 33 Pour.**

#### 9. Mise en place du télétravail

La parole est donnée à M. Régis RIVAILLER, Directeur Général des Services, qui présente le projet de mise en place du Télétravail au sein de la Communauté de communes.

**Vote du conseil communautaire : 33 Pour.**

#### 10. Augmentations de durées hebdomadaires de services d'agents des écoles

Le Président présente à l'Assemblée les deux projets de modification de durées hebdomadaires de services des agents des écoles :

Monsieur le Président informe l'assemblée que suite au départ d'un agent des écoles, deux de ses collègues ont souhaité reprendre des heures de ce poste vacant afin de compléter leur temps de travail non complet.

Modification du temps de travail d'emplois à temps non complet (moins de 10 %)

**Vote du conseil communautaire : 33 Pour.**

Monsieur le Président informe l'assemblée que :

- un agent va prendre un poste de référente périscolaire suite à un départ en retraite, ce qui augmentera son temps de travail annualisé,

- trois agents des écoles effectuent actuellement des heures complémentaires toutes les semaines de façon permanente,

- suite aux mouvements de départs dans les écoles, cinq agents vont récupérer des heures afin de compléter leur temps de travail non complet.

Modification du temps de travail d'emplois à temps non complet (plus de 10 %) et ouvertures de postes

**Vote du conseil communautaire : 33 Pour.**

#### 11. Création de poste instructeur droit des sols, adjoint administratif territorial à temps complet

Il s'agit du remplacement de Mme BASVILLE à un grade différent d'où la création de poste.

**Vote du conseil communautaire : 33 Pour.**

#### 12. Création d'un poste de chargée d'accueil, adjoint administratif territorial à temps complet

**Vote du conseil communautaire : 33 Pour.**

#### 13. Création d'un poste de chargé(e) de missions « Plan pluriannuel d'investissements, marchés publics et subventions d'investissements » dans le cadre du dispositif Volontariat territorial en administration (VTA)

Suite à la suggestion de M. André MELLIER, de répondre à une demande intercommunale de montage et de suivi de dossiers de subventions, le Président propose de créer ce poste dans le cadre du dispositif Volontariat territorial en administration.

M. MELLIER rappelle que deux chargés de mission sont présents à la Région, pour informer les collectivités. Le Président ajoute que ce poste de VTA, est un contrat aidé financièrement.

Mme Céline ROBERT demande si ce sont des CDD ?

Le Président répond par l'affirmative et ajoutant que c'est un contrat de 18 mois, et que le recrutement commence à BAC +3. Ce n'est pas un poste attractif pour des seniors, mais plutôt pour des jeunes encore à former.

Mme Françoise DROUIN demande si ce genre de poste passerait en poste pérenne ?

Le Président répond que oui, s'il persiste un intérêt dans les missions ou la sauvegarde des compétences acquises. Les 18 mois de contrat sont à prendre comme une « période d'essai ». La communauté de communes donne sa chance à des jeunes en indiquant la possibilité d'une ouverture de poste définitive.

Mme DROUIN souhaiterait connaître le salaire accordé à ce genre de poste.

Le Président indique que la grille de rémunération est imposée par l'Etat.

**Vote du conseil communautaire : 33 Pour.**

14. Création d'un poste de chargé(e) de missions « Convention territoriale globale et Centre intercommunal d'action sociale » dans le cadre du dispositif Volontariat territorial en administration (VTA)

Le Président indique que la personne sera recrutée sur les mêmes critères qu'au point précédent.

**Vote du conseil communautaire : 33 Pour.**

15. Remboursement de frais de formation à des agents

Le Président indique qu'il s'agit de frais d'agents ayant dû se déplacer et se loger lors d'une formation du CNFPT.

Plusieurs interventions dans l'Assemblée pour revenir sur les différents problèmes d'annulation ou de dysfonctionnements de la part du Centre de Gestion.

Le Président propose de revoir le recensement des formations au niveau départemental pour et par l'association des Maires.

Mme Milène ADNET souhaiterait revoir l'organisation proposée sur le territoire.

Le Président propose de récolter les besoins en formations des personnels, avec la coopération de toutes les communes. Suivant les données récoltées, il sera peut-être possible de rapprocher les lieux de formation ou du moins éviter déjà les annulations de dernière minute.

**Vote du conseil communautaire : 33 Pour.**

Mme Milène ADNET demande la parole et apporte une information concernant les formations de secrétaires de Mairie. Le Centre de gestion a mis en place un parcours itinérant par domaine de compétence. Il faudra entre un an et 18 mois pour être formé complètement. Mme ADNET se tient à disposition de ses collègues élus pour pouvoir consulter les planifications et les détails de ces formations.

16. Conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacements du personnel

Le Président considérant qu'il est nécessaire de réajuster les conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacements du personnel, propose à l'Assemblée d'approuver les modifications telles qu'indiquées dans le projet de délibération.

**Vote du conseil communautaire : 33 Pour.**

17. Convention avec le Centre de Gestion pour la mise à disposition d'un conseiller de prévention

La parole est donnée à M. Régis RIVAILLER, qui indique que le conventionnement avec le Centre de Gestion se substitue à une embauche.

M. André MELLIER intervient pour indiquer l'aide de ce conseiller pour la rédaction du document unique et obligatoire.

M. le 1<sup>er</sup> Vice-Président, précise que le document a bien déjà été rédigé à la CCMC en 2014.

**Vote du conseil communautaire : 33 Pour.**

#### 18. Convention de délégation au Centre de Gestion du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes

La parole est donnée à M. Régis RIVAILLER, qui indique que le conventionnement avec le Centre de Gestion n'est pas obligatoire, et que c'est un service gratuit.

**Vote du conseil communautaire : 33 Pour.**

### VI. PERISCOLAIRE

#### 19. Convention Familles Rurales AT d'A Coola

Le Président présente la demande de subventions de la part de l'association Familles rurale AT d'A Coola.

Intervention de Mme Célia DUVAL, qui pose la question de la prise en charge des déplacements dans l'attribution de subventions.

M. René SCHULLER confirme que la CCMC ne subventionnait pas les voyages auparavant.

Le Président indique qu'il n'y a pas eu d'autre demande de la part des Associations Familles Rurales, que la demande concernée est en baisse de 10 000 € par rapport aux années précédentes, et que la demande est tout à fait transparente dans l'utilisation proposée de la subvention.

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président, fait remarquer que les règles concernant les subventions en fonctionnement et en investissement ont été écrites et délibérées. M. VANSANTBERGHE revient rapidement sur l'historique de ce travail, et propose que tout soit remis à plat de façon claire et lisible pour tous, élus comme citoyens.

Le Président veut s'en tenir au principe d'équité entre les associations, il faudra un travail sur le cadre et les limites du système de subvention de la CCMC.

Mme DROUIN demande si toutes les associations ont été informées de ces changements ?

Le Président indique que c'est l'association qui a souhaité un changement. La CCMC peut évoluer vers des subventions de fonctionnement.

Mme ADNET indique que les associations Familles Rurales ont été rencontrées. C'est un point de vigilance à avoir, l'information doit être donnée à tous, pour des questions d'équité.

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président revient sur la convention avec AT d'A Coola transposée de l'ancienne communauté de communes, les subventions de fonctionnement étaient distribuées par les communes. Il faut revoir les règles et les délais.

M. SCHULLER que dans ce cas il faudra voir à subventionner sur la base d'une convention.

M. VANSANTBERGHE propose de revoir cette question des subventionnements des associations aux prochains travaux de budget.

**Vote du conseil communautaire : 33 Pour.**

### VII. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

#### 20. Subvention Marne Développement

Le Président reprend le projet de délibération, il faudra rectifier « Agende » en « Agence ».

**Vote du conseil communautaire : 33 Pour.**

### VIII. MOBILITES

#### 21. Convention Familles Rurales

La parole est donnée à Mme Milène ADNET, Vice-Présidente, qui présente le projet de convention avec l'association Familles Rurales sur le thème de la mobilité solidaire.

**Vote du conseil communautaire : 33 Pour.**

## 22. Convention Transport scolaire avec la Région

Le Président propose de continuer de prendre en charge une quote-part du transport scolaire et de signer la convention pour 7 ans.

**Vote du conseil communautaire : 33 Pour.**

## IX. AFFAIRES GENERALES

### 23. Achat de parcelles de terrain pour Vélo Route

Le Président informe l'Assemblée que ces acquisitions de terrains sont une nouvelle étape pour faire avancer la 2<sup>ème</sup> phase des travaux.

**Vote du conseil communautaire : 33 Pour.**

### 24. Achat de parcelles de terrain à Mairy-sur-Marne

Le Président présente la localisation des parcelles, comme étant adjacentes à l'école de Mairy-sur-Marne. Il y a possibilité d'aménager un hangar existant pour accueillir les Services techniques de façon définitive.

M. SCHULLER demande si une estimation des domaines a été faite.

Il s'agit d'une opportunité suivant la prise de contact directe de M. IVANOFF.

Mme DROUIN demande s'il y a eu des négociations, si les frais de destruction ont été pris en compte ? le prix est élevé au m<sup>2</sup>.

Le Président fait remarquer que le hangar est déjà construit et que l'achat de ces parcelles pourrait faire avancer la réflexion sur le projet de MAM à Mairy-sur-Marne, il subsiste un déficit d'accueil.

Mme DROUIN revient sur l'opportunité d'ouvrir une MAM à cet endroit.

Le président reprend en indiquant que la nécessité première pour l'instant est d'avoir un porteur de projet pour pallier le manque d'offre d'accueil.

Mme ADNET, intervient pour faire le point sur le projet de MAM à Marson :

- Chacune des porteuses de projet a déposé sa demande d'agrément
- Les travaux doivent être réalisés pour obtenir la labellisation des locaux et enfin obtenir l'agrément final

Mme ADNET fait aussi le constat que les MAM restent aujourd'hui un moyen de garde avec des tarifs concurrentiels. Les offres de crèches sont de bonne qualité, mais les tarifs ne sont pas accessibles à tous, ce n'est pas la même démarche. De plus, beaucoup d'assistantes maternelles vont bientôt arrêter (retraite ou autre), il faut éviter une disparition de l'offre d'accueil.

Mme DROUIN questionne sur le projet de MAM à Mairy, s'il ne se fait pas finalement ?

Mme ADNET explique que les porteurs de projet, ont des fois des idées et volontés qui ne sont pas en adéquation avec le côté réglementaire. Sur Mairy, il y a bien un porteur identifié, mais le projet est difficilement réalisable.

Mme DROUIN revient sur le prix élevé du terrain, et indique qu'il faudrait revoir l'opportunité s'il n'y pas de négociation.

Le Président reprend, et insiste sur l'opportunité réelle de cette acquisition. La CCMC ne doit pas être en attente, mais elle doit insuffler les choses, elle doit être volontaire.

M. Marc DEFORGES intervient pour rappeler la possible réalisation d'une micro-crèche à Ecury-sur-Coole, qui rayonnerait sur la Vallée de la Coole.

Le diagnostic est clair, indique le Président, en s'appuyant sur le travail du CTG et de la commission PLUI, un projet de MAM à Mairy-sur-Marne est viable.

Mme ADNET confirme les résultats du diagnostic, et face à la raréfaction des assistanttes maternelles, il faut réfléchir à une offre différente des crèches et micro-crèches. Il faut pouvoir proposer plusieurs solutions aux concitoyens. Pourquoi pas dupliquer le modèle de Marson avec une offre complète sur un seul lieu stratégique ?

Vote du conseil communautaire : 31 Pour, 2 Abstentions.

## 25. Attribution du marché des cantines scolaires

Le Président présente le résultat de la commission d'appel d'offres, qui a retenu API Restauration.

M. SCHULLER demande s'il y a eu une augmentation du prix du repas.

Le Président indique une augmentation très significative de 20%.

Mme ROBERT s'inquiète de la qualité des repas.

M. SCHULLER confirme qu'il s'agissait d'un des critères du choix de prestataire.

M. BODIN demande si le prix payé par les parents restera inchangé ?

Le Président répond oui. Si un changement devait intervenir, il se ferait à la rentrée 2023, c'est un débat à avoir en DOB.

M. SCHULLER indique que c'est un choix fait par la CCMC de rester stable.

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président indique que c'est une charge de 40 000 € en plus par an.

Vote du conseil communautaire : 33 Pour.

## X. QUESTIONS DIVERSES

Question de Mme ROBERT : les inscriptions concernant le séjour à Noirmoutier sont-elles toutes bien confirmées ?  
Des parents n'ont pas eu de nouvelle encore.

Mme ADNET informe que Mme DELABRUYERE va tenir une réunion d'information à laquelle seront conviés tous les parents.

Le Président indique que le nombre d'inscriptions a été augmenté également.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit.